

monastère n'était donc plus qu'un amas de ruines. Comme il leur fallait nécessairement se loger, ils construisirent immédiatement un édifice qui servit de chapelle et de maison, et où Mgr de Laval voulut bien célébrer la première messe, le 4 octobre 1670.

Mais ce bâtiment n'était que temporaire, et le 22 juin 1671, l'intendant Talon posait la première pierre de la nouvelle église (église actuelle), dont la bénédiction fut faite en 1673.

Le local étant trop restreint pour augmenter le personnel, le comte de Frontenac fit élever à ses frais, en 1678, une aile de 60 pie ds de long sur 21 de large; cette aile se prolongeait vers l'ouest et semblait ne faire avec l'église qu'un seul corps de logis. Il la fit diviser convenablement pour des religieux, et se réserva un appartement au premier étage, « où il se retirait pour faire des retraites de dix à quinze jours à chacune des cinq grandes fêtes. » Au second étage, il y avait un dortoir, un chœur et neuf cellules.

La même année (1678), les Récollets ajoutèrent à leur église une chapelle en rond-point, à l'endroit où se trouve maintenant le chœur des religieuses; elle était dédiée à Notre-Dame de Pitié, tandis qu'une autre, en face de celle-ci, était consacrée à saint François d'Assise; ces deux chapelles ont été supprimées en 1796.

En 1679, ils commencèrent à construire un autre corps de logis au nord-est; il y eût là, au premier étage, réfectoire, cuisine et dépense; au second, un grand chœur et un dortoir de 21 cellules. On fit aussi quelques changements à l'aile construite par le comte de Frontenac, et il s'y trouva assez d'espace pour une grande sacristie et une salle de chapitre.

1692-1693

Tel était le couvent de Notre-Dame des Anges lorsque les Récollets firent, en 1692, avec Mgr de Saint-Vallier, un arrangement par lequel ils lui cédèrent tout leur établissement, pour en faire un hôpital-général, destiné « aux pauvres mendiants, valides et invalides, de l'un et de l'autre sexe. » Les compensations données aux Récollets par Mgr de Saint-Vallier pour le monastère, ses dépendances et un terrain de 106 arpents étaient les suivantes : 16,000 livres du pays; 1,600 livres de rente annuelle pendant cinq ans; la permission d'aller s'établir à la Haute-Ville de Québec; et la cession d'un arpent de terrain situé près du petit hospice que ces religieux possédaient, au bout de la place d'armes, vis-à-vis du château.